

Guide du stationnement

Réforme nationale du stationnement payant

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) impose une évolution des règles de stationnement payant à compter du 1^{er} janvier 2018.

Qu'est-ce qui change ?

Le Procès Verbal (PV) devient un Forfait Post-Stationnement (FPS)

Comment est calculé le montant du FPS ?

Je n'ai pas acheté de ticket	J'ai acheté un ticket pour une durée insuffisante
Avant 48h, le FPS est de (tarif minoré) :	
30 €	30 € - le montant du ticket
Après 48h, le FPS est de :	
35 €	35 € - le montant du ticket

Comment payer le FPS ?

Avant 48 h, FPS minoré (30 €)...	Après 48h...
 Paiement en ligne via le service TeFPS accessible sur le site de la Ville : asnieres-sur-seine.fr ou en flashant le QR Code ci-contre.	 Réception d'un courrier de L'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) qui précisera les modalités de paiement.

L'instauration du FPS va-t-il rapporter plus d'argent à la commune ?

La Ville n'attend pas de recettes significatives de l'instauration du FPS. Pour accompagner les changements imposés par l'État, la Mairie a décidé de **baisser de 10 %** les tarifs du stationnement résidentiel et artisans/commerçants en zone verte. La mise en place de la réforme a également un coût et une partie des sommes perçues sera au final reversée au STIF et à la Région, ce qui n'était pas le cas pour l'ancienne amende.

Renseignements : Police municipale

51 rue Henri Poincaré

E-mail : pm@mairieasnieres.fr - Tél. 01 41 21 46 51

Horaires : de 9h à 18h du lundi au vendredi

Bornes de paiement à l'Hôtel de ville et à la police municipale



VilleAsnières @VILLE_ASNIERES
asnieres-sur-seine.fr



L'offre de stationnement payant à Asnières-sur-Seine

ZONE VERTE *Durée maximale 1 journée ou sur abonnement*

> Du lundi au samedi, de 9h à 19h
Les zones vertes permettent un stationnement jusqu'à 10 heures maximum. Leur grille tarifaire vise à réserver l'usage prolongé de la voirie aux résidents et aux artisans/commerçants qui ont souscrit un abonnement.

Durée	Tarif	Durée	Tarif	Durée	Tarif
1 heure	1 €	3h30	3,30 €	6 heures	15 €
1h30	1,30 €	4 heures	3,80 €	7 heures	20 €
2 heures	1,80 €	4h30	4,30 €	8 heures	25 €
2h30	2,30 €	5 heures	5 €	9 heures	35 €
3 heures	2,80 €	5h30	10 €	10 heures	35 €

> Montant de l'abonnement mensuel en zone verte

Type d'abonnement	Tarif
Résident asniérois	19 € par mois
Commerçants/artisans	27 € par mois

> Comment souscrire un abonnement résidentiel en zone verte ?

- Via internet à l'adresse suivante : <https://voirie.fr.parkindigo.com/asnieres> ou en flashant le QR Code suivant :



- Via l'application mobile PayByPhone
- À la boutique Indigo Vinci Park, 25 bis avenue d'Argenteuil
Tél. 01 41 11 85 30
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h ; le dernier samedi du mois de 9h à 13h.

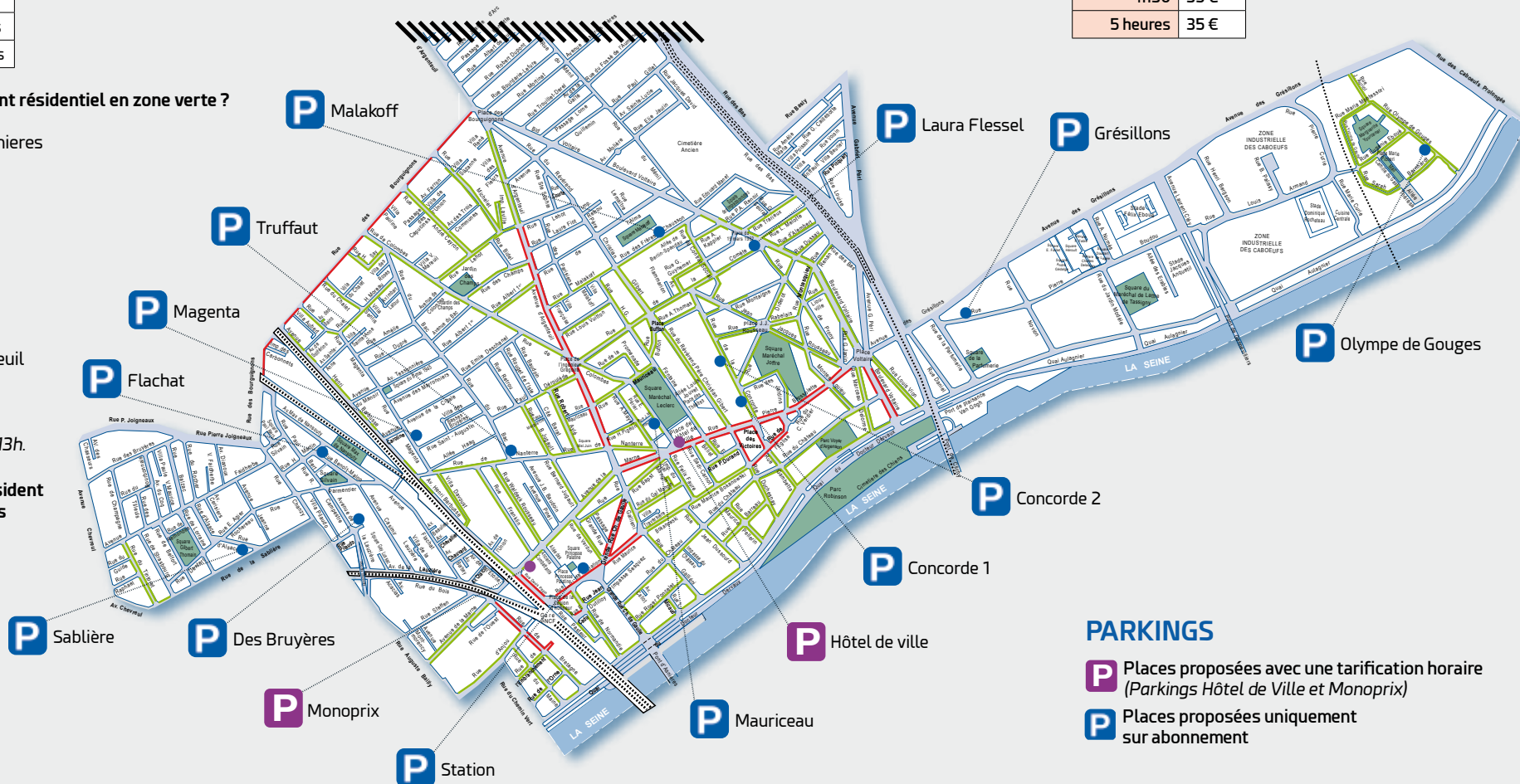
> Comparaison du tarif mensuel résident avec quelques communes voisines

Ville	Tarif
Levallois-Perret	50 € par mois
Bois-Colombes	42 € par mois
Clichy-la-Garenne	35 € par mois
Courbevoie	30 € par mois
Colombes	25 € par mois
Asnières-sur-Seine	19 € par mois

ZONE ROUGE *Durée maximale ½ journée*

> Du lundi au samedi, de 9h à 19h
Les zones rouges subissent une pression importante sur le stationnement, notamment en raison des activités commerciales de centre-ville. Leur grille tarifaire vise à favoriser un mode de stationnement de courte durée.

Durée	Tarif
30 minutes	0,90 €
1 heure	1,50 €
1h30	2,30 €
2 heures	3 €
2h30	3,70 €
3 heures	10 €
3h30	20 €
4 heures	25 €
4h30	35 €
5 heures	35 €



PARKINGS

- P** Places proposées avec une tarification horaire (Parkings Hôtel de Ville et Monoprix)
- P** Places proposées uniquement sur abonnement



Le FPS à Asnières et à proximité

À Asnières, l'instauration du FPS a été compensée par une **baisse de 10 %** du tarif résidentiel et artisans/commerçants.

> Montant du FPS dans les villes qui ont choisi de baisser le tarif résidentiel

Ville	Tarif
Neuilly-sur-Seine	jusqu'à 50 €
Clichy-la-Garenne	35 €
Asnières-sur-Seine	35 €

> Montant du FPS dans les villes qui ne baissent pas le tarif résidentiel

Ville	Tarif
Paris	50 € et 35 €
Levallois-Perret	32 €
Colombes	30 €

Pourquoi les dernières tranches tarifaires sont élevées ?

Cette tarification joue un rôle incitatif, en couplant le rallongement de la durée de stationnement autorisée à une hausse très significative du tarif.

La tranche tarifaire correspondant à la durée maximale de stationnement payant a pour objectif d'inciter l'ensemble des automobilistes à récupérer leurs véhicules et à libérer leurs places avant même le démarrage de la période nocturne gratuite.

Enfin, les riverains sont encouragés à adhérer aux abonnements mensuels résidents, plus attractifs sur le long terme.

Ainsi, en zone rouge, la durée maximale de stationnement autorisée pendant la période quotidienne de stationnement payant est fixée à 5 heures, selon un barème non linéaire évoluant significativement à la hausse en fin de période.

En zone verte, la durée maximale est fixée à 10 heures, avec une hausse significative des tarifs à compter de 5h30 de stationnement.

Pourquoi cette tarification favorise-t-elle les résidents asniérois ?

L'abonnement mensuel en zone verte concerne exclusivement les habitants de la commune et les commerçants/artisans asniérois, et a fait l'objet d'une baisse de 10 % en 2018.